

LES DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIGINE ETHNIQUE ET/OU LA COULEUR DE PEAU

<p>THÉMATIQUES / ARTICLES DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME CONCERNÉS</p> <p>Discriminations Article 2 de la DUDH</p>	<p>OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les enjeux autour des discriminations en raison de la couleur de peau et/ou de l'origine ethnique • Développer l'esprit critique et la capacité d'argumentation 	<p>MÉTHODOLOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Débat / expression orale
<p>COMPÉTENCES D'EPC DÉVELOPPÉES</p> <p>Compétences terminales deuxième cycle du secondaire : 2.1.5 et 3.1.5, notamment.</p>		
<p>NIVEAU</p> <p>3^e degré du secondaire</p>	<p>MATÉRIEL</p> <p>Vidéo d'Amnesty International Suisse, « <i>La discrimination en deux minutes</i> », 3 minutes 30, www.amnesty.be/videosEDH</p>	
<p>COMPLEXITÉ</p> <p>Niveau 2</p>	<p>Liste d'affirmations (cf. annexe - à découper et à glisser dans une enveloppe)</p>	
<p>DURÉE</p> <p>50 minutes</p>	<p>2 cartons ou feuilles portant pour l'une la mention « <i>D'accord !</i> » et pour l'autre la mention « <i>Pas d'accord !</i> »</p>	

Quelques éléments de fond pour l'enseignant / l'animateur

Les étiquettes que l'on colle aux gens sont parfois inconfortables, car tout le monde ne se retrouve pas dans les rôles assignés (féminin, masculin, hétéro, homo, etc). Quand des personnes essaient de vivre en-dehors de ces étiquettes, elles sont souvent confrontées à la **violence**, aux **stéréotypes** et **préjugés**, et même à la **discrimination**.

Un **stéréotype** ou encore un **mythe** ou une **idée reçue** (une croyance) est une idée toute faite sur les personnes appartenant à un même groupe, basée sur la simplification et l'exagération.
Exemple : *les femmes ne savent pas conduire*.

Un **préjugé** (un jugement) est une évaluation négative d'un groupe ou membre de ce groupe basée sur une généralisation erronée (comme le stéréotype), c'est-à-dire que c'est un jugement négatif sur une ou plusieurs personnes appartenant à un même groupe basé sur une idée que l'on prend pour une

certitude alors qu'elle n'est pas vérifiée. Exemple : *Un/une chauffeur conduit mal devant vous et directement vous dites « ça c'est sûr c'est encore une femme ».*

La discrimination correspond au fait de traiter, de manière moins favorable, des personnes, dans la même situation (une situation identique ou comparable), en raison de leur l'appartenance (réelle ou supposée) à un groupe particulier ou de caractéristiques personnelles (réelle ou supposée). En d'autres termes, c'est le traitement injuste ou inégal de personnes en raison de ce qu'elles sont ou de leurs convictions. La discrimination peut toucher tout le monde, mais les **femmes**, les **minorités ethniques** et les **minorités sexuelles** en sont les principales victimes. Elle peut prendre des formes variées : il peut s'agir de la privation de droits fondamentaux (droit de circuler librement, liberté d'expression, liberté de religion, etc), de traitements inégaux (dans le domaine de l'emploi, de l'accès au logement ou à l'éducation, etc) ou encore servir de socle à la violation d'autres droits humains (privation de liberté, traitements cruels et dégradants, crime contre l'humanité, etc).

Deux types de discrimination sont à distinguer : la discrimination directe et la discrimination indirecte.

La **discrimination directe** est le fait de traiter une personne de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable, en raison d'une caractéristique qui est protégée par la loi. C'est par exemple le cas si la candidature d'une personne à un emploi est refusée en raison de sa couleur de peau.

La **discrimination indirecte** est une pratique, un critère, une mesure ou encore une politique qui en apparence est neutre, mais qui, en réalité, désavantage les membres d'un groupe protégé. Par exemple, si les animaux sont interdits dans un café, cela signifie qu'une personne malvoyante accompagnée d'un chien d'assistance ne peut pas y avoir accès non plus.

Tout comme la discrimination en général, la **discrimination de personnes, en raison de leur origine ethnique et/ou de leur couleur de peau**, est une violation des droits humains. On parle aussi de discrimination raciale pour désigner cette forme de discrimination. Il s'agit de la même chose.

Le droit de ne pas être discriminé en raison de sa race, de son origine ethnique ou de sa couleur de peau est inscrit dans l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il est également inscrit dans d'autres textes internationaux et régionaux relatifs aux droits humains, notamment dans la Convention européenne des droits de l'homme (article 14) ou dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (article 5).

Selon la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la discrimination raciale *« vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique ».*

Plus simplement, cela signifie que la discrimination raciale ou discrimination en raison de l'origine ethnique ou de la couleur de peau désigne **tout acte ou pratique** qui, au nom d'une particularité physique, de l'appartenance ethnique ou religieuse ou encore d'une caractéristique culturelle, discrimine une personne de manière injustifiée, l'humilie, la menace ou met en danger sa vie ou son intégrité corporelle.

Le terme de « *racisme* », en revanche, ne correspond pas à la même chose. Il s'agit d'une **idéologie** qui classe les personnes dans des groupes prétendument naturels appelés « *racés* » en fonction de leur appartenance à une ethnie, un État ou une religion, et qui établit une hiérarchie entre ces groupes. L'être humain n'est alors plus considéré ni traité comme individu, mais comme membre d'un groupe soi-disant naturel et doté de caractéristiques collectives jugées immuables. Au sens large, la notion de racisme englobe également une vision hiérarchisée de la société qui ne repose pas nécessairement sur une idéologie, n'est pas le fruit d'une volonté expresse et est même parfois inconsciente.¹

Contrairement au racisme, la discrimination raciale ne repose pas forcément sur des présupposés idéologiques. De plus, elle peut être voulue, mais il arrive aussi souvent qu'elle ne soit pas délibérée (par exemple dans des cas de discrimination indirecte ou structurelle).

Même si les lois et pratiques racistes ont été abolies dans de nombreux pays et qu'un cadre international de lutte contre le racisme et les discriminations raciales a été créé, le racisme continue d'exister et des discriminations raciales ont encore lieu aujourd'hui partout dans le monde, y compris en Europe.

Le petit + : la fiche focus théorique « *Focus sur les discriminations liées aux origines ethniques et/ou à la couleur de peau* » accessible sur www.amnesty.be/plateforme vient compléter utilement cette fiche d'activité.

DÉROULEMENT

ÉTAPE 1 – Présentation de la vidéo « *Les discriminations en deux minutes* »

Contenu : vidéo d'Amnesty International Suisse, « *La discrimination en deux minutes* », 3 minutes 30, www.amnesty.be/videosEDH

Déroulement

1. Commencer par demander aux élèves ce qu'ils connaissent des discriminations. Comment définir les discriminations ? De quelle(s) autre(s) notion(s) se rapproche(nt) la discrimination ? Quels sont les exemples que vous connaissez ? Pourquoi discrimine-t-on ? Est-ce qu'on discrimine tous sans même le savoir ?
2. Ensuite, se focaliser sur la notion de discrimination en raison de l'origine ethnique ou de la couleur de peau. Est-ce que c'est fréquent ? Avez-vous déjà été témoin ou victime d'une telle discrimination ?
3. Pour finir, projeter la vidéo « *La discrimination en deux minutes* » afin de présenter aux élèves les définitions des différentes notions importantes en matière de discriminations.

¹ Ces définitions (de la discrimination raciale et du racisme) sont tirées des rapports annuels sur la discrimination raciale du Service suisse de lutte contre le racisme.

ÉTAPE 2 – Parler des discriminations en raison de l'origine ethnique et/ou de la couleur de peau à travers un débat mouvant

Organiser un débat mouvant avec les élèves qui seront amenés à se positionner dans l'espace en fonction de leur avis sur des affirmations simples.

Matériel à préparer en amont

- Une enveloppe avec les affirmations.
- Deux cartons (ou feuilles A4 ou A3) : un « *D'accord !* », un « *Pas d'accord !* », à déposer dans la salle.
Alternative possible : proposer quatre cartons (un « D'accord ! », un « Pas d'accord ! », un « Plutôt d'accord » et un « Plutôt pas d'accord »), ce qui permettra d'avoir plus de débat.

Règles du débat

- Disposer les cartons aux deux extrémités de la salle (ou aux quatre coins de la salle, si l'option retenue est celle avec les quatre cartons).
- Expliquer aux élèves que les affirmations vont être lues et qu'ils devront dire s'ils sont d'accord ou pas d'accord en se positionnant dans la salle. Les prévenir que s'ils changent d'avis en fonction des arguments apportés par leurs camarades, ils pourront changer de position au cours de l'exercice.
- Se déplacer dans la classe avec l'enveloppe et demander à des élèves différents de piocher une affirmation et de la lire. En fonction du temps et de la réactivité des élèves, il est possible que seule une partie des affirmations soit utilisée, il est donc possible de choisir au préalable celles qui semblent les plus pertinentes/intéressantes à traiter.
- Une fois que l'affirmation est lue, demander aux élèves de se placer dans la salle en fonction de leur avis sur la question.
- Lorsque les élèves se sont positionnés, demander à quelques-uns d'entre eux d'expliquer pourquoi ils sont d'accord ou non avec l'affirmation, et créer ainsi un débat en classe.

Compléter et alimenter les discussions avec les éléments de réponse mis à disposition par la suite.

Les affirmations à débattre

1. Tous les êtres humains sont libres et égaux en droits.
2. Les inégalités de richesse sont la principale cause des discriminations.
3. Les États sont responsables des discriminations en raison de l'origine ethnique et/ou de la couleur de peau.
4. Les discriminations n'existent pas en Belgique.
5. Nous sommes toutes et tous à égalité face aux discriminations.
6. Les discriminations en raison de l'origine ethnique et/ou de la couleur de peau sont une violation des droits humains.
7. Il n'est pas plus difficile pour une personne d'origine étrangère de trouver un emploi ou un logement.

8. La discrimination positive est une bonne idée pour changer les choses.
9. On ne peut rien faire contre les discriminations en raison de l'origine ethnique et/ou de la couleur de peau.

Éléments de réponse

1. **L'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme** garantit que « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* ». En principe donc, cette disposition devrait être respectée, mais ce n'est pas toujours le cas en pratique. On ne naît pas tous avec les mêmes chances, selon le pays ou la famille dans laquelle on naît. La liberté varie également d'un pays à l'autre.
2. Les inégalités de richesses favorisent effectivement les discriminations, mais elles ne sont pas leur seule cause.
3. Dans certains cas, les États peuvent être responsables des discriminations en raison de l'origine ethnique et/ou de la couleur de peau, par leur inaction ou par leur incitation à exclure une certaine catégorie de personnes. Lors de la période de l'Apartheid, le gouvernement d'Afrique du Sud prônait une séparation des personnes blanches et des personnes noires, il incitait donc à une ségrégation raciale. Plus récemment, au Myanmar, les Rohingyas sont mis à part du reste de la population et n'ont ainsi pas accès aux mêmes droits ou opportunités que les autres.
4. Les discriminations en raison de l'origine ethnique et/ou de la couleur de peau sont présentes partout dans le monde, même en Belgique (à travers par exemple la pratique du profilage ethnique).
5. Face aux discriminations, certaines personnes sont plus à risques que d'autres, par exemple les personnes faisant partie de groupes minoritaires (en raison de l'orientation sexuelle, du sexe, de l'origine ethnique, etc). Certaines personnes cumulent même les motifs de discriminations, par exemple une femme noire, et sont alors encore plus à risques face aux discriminations.
6. Toutes les discriminations sont des violations des droits humains. La Déclaration universelle des droits de l'homme, bien que n'ayant pas de valeur juridique contraignante, prohibe les discriminations dans plusieurs de ses articles. L'article 2 par exemple dispose que « *Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation* ».
7. Dans certains cas, il peut être difficile pour une personne d'origine étrangère de trouver un logement ou un emploi. En théorie, cela ne devrait pas se produire, puisque ce type de discriminations est interdit par la loi, mais cela arrive toujours en pratique.
8. La discrimination positive est le fait de traiter plus favorablement un certain groupe de personnes. Cela peut aider certaines personnes qui sont en temps normal victimes de nombreuses discriminations, mais cette pratique peut également conduire à des dérives.
9. Pour lutter contre les discriminations, chacun peut agir à son échelle et dire « *non* » à ce phénomène en s'attaquant notamment aux stéréotypes et aux préjugés, et en dénonçant les situations de discrimination.

Action

Il est possible de terminer cette activité en présentant une action proposée par Amnesty International Belgique francophone sur la thématique.

Pour connaître les propositions d'actions en cours du programme jeunesse et commander le matériel lié à ces actions, rendez-vous sur www.amnesty.be/inscriptions ou envoyez un message à jeunes@amnesty.be.

Infos utiles

- Pour télécharger la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ou la commander (affiche de la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ou passeport des droits humains contenant la version intégrale de la Déclaration universelle des droits de l'homme) : www.amnesty.be/dudhjeunes
- Pour vous aider à préparer au mieux cette activité, nous vous conseillons de consulter au préalable les fiches focus théorique sur le sujet disponibles sur notre plateforme de ressources pédagogiques en ligne (www.amnesty.be/plateforme). Il s'agit pour les retrouver de sélectionner comme thématique « *Discriminations* » dans le moteur de recherche de la plateforme.

ANNEXE

Liste des affirmations

.....

Tous les êtres humains sont libres et égaux en droits.

.....

Les inégalités de richesse sont la principale cause des discriminations.

.....

Les États sont responsables des discriminations en raison de l'origine ethnique et/ou de la couleur de peau.

.....

Les discriminations n'existent pas en Belgique.

.....

Nous sommes toutes et tous à égalité face aux discriminations.

.....

Les discriminations en raison de l'origine ethnique et/ou de la couleur de peau sont une violation des droits humains.

.....

Il n'est pas plus difficile pour une personne d'origine étrangère de trouver un emploi ou un logement.

.....

La discrimination positive est une bonne idée pour changer les choses.

.....

On ne peut rien faire face aux discriminations en raison de l'origine ethnique et/ou de la couleur de peau

.....